

# SNUDI-FO Paris

131 rue Damrémont 75018 PARIS Tél: 01.53.01.61.58/57 ou 06 95 32 01 01 Fax 01.53.01.61.59

Email : [snudifo75@gmail.com](mailto:snudifo75@gmail.com)

Site internet : <http://snudifo75.net>

## Le livre noir de l'inclusion systématique des élèves dans les écoles parisiennes (Années scolaires 2016/2017 et rentrée 2017/2018)

### *Pour le respect du droit aux soins et à un enseignement adapté pour les élèves handicapés et/ou en grande difficulté*

Ce document a été élaboré à partir de différents témoignages produits par des directeurs, des enseignants, des AVS, des parents d'élèves ou bien par le SNUDI FO lui-même.

Nous avons choisi de les présenter par rubriques dénonçant chacune l'état critique que traverse aujourd'hui l'école primaire française, représentée ici par son cas parisien grâce aux informations collectées par le biais du SNUDI-FO Paris.

Les témoignages cités seront précédés d'un T suivi d'un numéro, de T1 pour le premier témoignage jusqu'à T32, pour le dernier. Ils correspondent aux sources rassemblées par le syndicat pour l'année scolaire 2016-2017, avec un point actualisé pour le début de cette année 2017-2018. Certains témoignages correspondent à une même situation, d'autres non. Chaque école sera nommée par une lettre et les élèves seront indifféremment appelés Y. Nous vous proposons ci-dessous les références de chacun des témoignages :

**T1** : Témoignage d'une enseignante, concernant un élève de CM1. Ecole élémentaire parisienne, novembre 2016. *Ecole A*

**T2** : Courriel envoyé à IEN ASH, rédigé par un directeur d'école, concernant trois écoles parisiennes, une école maternelle et deux écoles élémentaires, octobre 2016. *Ecoles A,B et C*

**T3** : Délégation du SNUDI FO auprès de l'IEN concernant le cas de l'enseignante citée dans T1, fin novembre 2016. *Ecole A*

**T4** : Courrier à l'IEN, de la deuxième enseignante nommée sur le poste CM1 de l'école citée dans T1, janvier 2017. *Ecole A*

**T5** : Demande d'audience au DASEN, avec l'enseignante concernée par T4, fin février 2017. *Ecole A*

**T6** : Compte-rendu d'une délégation de collègues d'une école élémentaire parisienne classée REP, reçue par Monsieur le DASEN, et deux inspecteurs, mercredi 14 janvier 2017. *Ecole D*

**T7** : Lettre d'une enseignante travaillant en UPE2A, dans une école élémentaire parisienne classée REP +, à madame la ministre de l'Education Nationale, mars 2017. *Ecole E*

**T8** : Courrier du conseil d'école d'une école élémentaire parisienne à monsieur le DASEN et madame l'Inspectrice, après le conseil d'école du 11 mars 2017. *Ecole F*

**T9** : Compte-rendu d'enseignants d'une école élémentaire parisienne classée REP +, sur des faits s'étalant de novembre 2016 à mars 2017, concernant un élève de CM1. *Ecole G*

**T10** : Remontée d'informations d'une enseignante de la même école citée dans T9, 14 mars 2017. *Ecole G*

**T11** : Témoignage d'une enseignante travaillant dans une école maternelle parisienne classée REP, pas de date précisée, concernant l'année scolaire 2016-2017. *Ecole H*

**T12** : Demande d'audience auprès du DASEN, de la part de collègues travaillant dans une école élémentaire parisienne classée REP, reçue fin mars 2017. *Ecole I*

**T13** : Lettre d'enseignants travaillant dans une école élémentaire parisienne à l'IEN, 30 mars 2017. *Ecole J*

**T14** : Compte-rendu de la délégation composée d'enseignants d'une école élémentaire parisienne, reçue par deux inspecteurs, mercredi 8 mars 2017. *Ecole K*

**T15** : Témoignage d'un syndicaliste FO à la réunion d'information syndicale organisée sur le thème « Inclusion et violence scolaire », mercredi 29 mars 2017.

**T16** : Pétition proposée par le SNUDI-FO sur la thématique des violences scolaires et le respect de l'intégrité professionnelle des enseignants, le droit aux soins pour les enfants à problématique particulière et la sécurité pour tous les élèves, signée par plus de 1500 enseignants parisiens, proposée en mars 2017.

**T17** : Relevé de situation concernant un élève de CM1 dans une école élémentaire parisienne, 29 mars 2017 *Ecole A*

**T18** : Compte-rendu de la délégation des collègues d'une école élémentaire parisienne, accompagnée du SNUDI-FO, reçue par l'IEN, le mercredi 10 mai 2017. *Ecole L*

**T19** : Courrier à l'IEN de la directrice d'école évoquée dans les témoignages T1 et T4, le 5 mai 2017. *Ecole A*

**T20** : Témoignage d'un professeur des écoles pour l'école concernée en T9 et T10, mars 2017. *Ecole G*

**T21** : Compte-rendu d'un entretien entre une enseignante de CM2 et son IEN, 18 mai 2017. *Ecole M*

**T22** : Compte-rendu de la délégation du SNUDI-FO auprès du rectorat, datant du 27 juin 2017. *Ecoles N et G notamment*

**T23** : Témoignage d'un AVS-co travaillant en ULIS dans une école parisienne, datant du 11 septembre 2017 *Ecole O*

**T24** : Compte-rendu d'une délégation conduite par plusieurs enseignants, concernant différents cas d'écoles, maternelles et élémentaires, certaines classées REP, d'autres pas, auprès de l'IEN, datant du 11 septembre 2017 *Plusieurs écoles dont Ecole N*

**T25** : Courriel d'un professeur des écoles au SNUDI FO 75, évoquant le cas d'un élève d'une école maternelle, 9 octobre 2017 *Ecole P*

**T26** : Témoignage d'un professeur des écoles de CM1, école classée REP, septembre 2017 *Ecole R*

**T27** : Courrier d'une enseignante exerçant en ULIS à l'IEN, 15 septembre 2017 *Ecole S*

**T28** : Signalement d'un élève, école élémentaire, classée REP, octobre 2017 *Ecole S*

**T29** : Courriel d'un professeur des écoles au SNUDI FO 75, concernant les ULIS TSLA TFC, octobre 2017 *Ecole T*

**T30** : Courriel d'un professeur des écoles au SNUDI FO 75, concernant un élève de CE1, école classée REP, octobre 2017 *Ecole R*

**T31** : Témoignage d'un professeur des écoles, concernant le même élève évoqué en T26, octobre 2017 *Ecole R*

**T32** : Courrier envoyé par une psychologue scolaire au DASEN, évoquant différents cas d'élèves d'écoles élémentaires et maternelles, octobre 2017 *Ecoles K, U, V, W, X et Y*

## **Une question se pose : comment en est-on arrivé à ce désastre ?**

Ce document a pour but d'alerter sur la réalité devenue invivable de certaines écoles publiques, tant pour les élèves que pour les enseignants ainsi que pour tout le personnel travaillant en son sein.

Force Ouvrière, sa fédération de l'enseignement la FNEC FP-FO et son syndicat du 1er degré le SNUDI-FO soutiennent pour les personnes en situation de handicap, adultes comme enfants, le droit et l'accès à la meilleure vie possible, qu'elle soit sociale ou professionnelle, et plaide pour une amélioration de leurs conditions d'emploi, de qualification et d'éducation.

Ainsi FO milite en faveur de la pleine et entière intégration sociale et scolaire des personnes handicapées dès leur plus jeune âge dans l'école de la république puis dans l'emploi, dans les meilleures conditions possibles pour tous.

Pour Force Ouvrière, la réussite de la scolarisation des enfants handicapés passe par un examen au cas par cas, par des professionnels qualifiés, et par la mobilisation des moyens humains et financiers nécessaires.

Or nous constatons que les restrictions budgétaires, ces dernières années, ont accru les difficultés tant pour les enfants handicapés que pour les professionnels.

C'est donc, fondamentalement, une question de respect et de dignité de toutes les parties prenantes.

Force Ouvrière fait un constat alarmant des conséquences de la loi du 11 février 2005. Cette loi dite « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » a organisé le désengagement de l'État et institué l'inégalité de traitement de fait au détriment des droits

collectifs des handicapés.

En 2006, la Confédération FO rappelait ses inquiétudes : « ... Nous considérons qu'élever au rang de principe l'inscription des enfants et de jeunes handicapés dans leur école de quartier est une erreur... La scolarisation des enfants handicapés ne peut être examinée qu'au cas par cas, par des professionnels qualifiés, selon la nature et le degré de handicap et seulement après avoir mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires à un accueil adapté...L'inscription d'office dans l'école dite de référence ne doit ainsi absolument pas signifier scolarisation d'office dans une classe ordinaire, si tel était le cas, la disparition de l'enseignement spécialisé et la suppression de nombreuses places dans des établissements spécialisés seraient de plus inéluctables... ».

Depuis, les ministres successifs n'ont eu de cesse de poursuivre cette politique.

Au nom la loi du 11 février 2005 et de l'« inclusion scolaire » imposée par la loi de refondation Peillon du 8 juillet 2013 (qui n'est, en réalité, qu'une application déguisée des politiques d'austérité), les postes d'enseignants spécialisés toutes options confondues, les structures spécialisées (RASED, IME, ITEP, CLIS...) ont été massivement réduites depuis 10 ans. De ce fait, la loi de février 2005 sur le handicap a très largement contribué à dégrader les conditions de travail dans les écoles.

C'est ce qu'expriment les témoignages de la part de collègues parisiens, d'enseignants, de directeurs, d'AVS placés dans des situations mettant en péril leur sécurité et celle des enfants placés sous leur responsabilité.

Le temps est venu de dénoncer les conséquences d'une politique contraire non seulement au droit aux soins et à un enseignement adapté pour les élèves handicapés ou/et en grande difficulté, mais aussi aux droits des personnels à exercer leur fonction dans des conditions normales.

Les échecs sont lourds et cruels en conséquences, ne touchant pas seulement un individu mais des établissements tout entiers, parfois sur le long terme.

Nous sommes là pour rappeler ce qui est indignement tu et défendre ceux qu'on oublie, les écarts et les manquements qui mettent à mal l'idéal défendu par notre devise « liberté, égalité, fraternité » ; enfin, dire tout haut ce qui crève les yeux tout bas : l'institution scolaire se doit de mettre tous les moyens en œuvre pour offrir à chaque élève une réponse adaptée à sa situation.

Cette réponse n'est pas toujours la scolarisation pleine et entière dans son école de secteur.

Pour étayer ces propos, nous proposons six entrées abordant les points les plus importants évoqués dans les témoignages envoyés au SNUDI-FO Paris :

- 1) La mise en danger des élèves et des adultes au sein de l'école
- 2) Le manque cruel de soins pour les élèves nécessitant urgemment une prise en charge
- 3) Le désarroi grandissant du corps enseignant
- 4) Les revendications du SNUDI FO face aux dysfonctionnements engendrés par la Loi Montchamp du 11 février 2005
- 5) Le point actualisé sur certaines situations évoquées, en octobre 2017
- 6) Le glossaire des sigles utilisés

Pour chaque entrée, nous vous proposerons une première synthèse suivie d'une sélection de témoignages à l'appui.

### **1) La mise en danger des élèves et des adultes au sein de l'école**

Les collègues témoignent eux-mêmes d'un quotidien devenu parfois invivable aussi bien dans les classes, les couloirs que dans la cour de récréation. Les enfants responsables malgré eux de ce trouble sont peu nombreux, parfois un seul dans un établissement.

Le plus tragique dans les témoignages présentés est l'appel au secours lancé indirectement par ces élèves qui ne trouvent pas d'autres moyens que la violence pour manifester leur malaise croissant au sein de la collectivité scolaire.

Ils en sont les premières victimes et entraînent dans leur sillage le désarroi d'autres enfants et de leurs propres enseignants et AVS, confrontés à des violences physiques inacceptables.

a) **Des enfants en grande détresse**

**T1 :** « Il a affirmé à plusieurs reprises cette semaine qu'il allait "se suicider". » *Ecole A*

**T6 :** « Vendredi dernier, le même enfant a échappé à la vigilance de l'enseignante qui faisait classe. Il a ouvert la fenêtre, l'a franchie et s'est retrouvé sur un toit terrasse donnant dans le vide. Il se met en danger, nous craignons le pire. » *Ecole D*

**T25 :** « Lors de crises, il est violent (envers lui-même, les autres et le matériel), et les dites-crisis sont fréquentes. Elles se traduisent par des cris, des coups et une fuite de la classe. » *Ecole P*

**T31 :** « Puis, dans les escaliers, il a escaladé la rampe de l'escalier pour se mettre debout dessus. De l'autre côté, il y avait le vide. » *Ecole R*

**T32 :** « Y a cassé un carreau dans un accès de colère et ne s'est heureusement blessé que de façon très superficielle. [...] J'ai observé ces deux enfants ; ils se mettent en danger. » *Témoignage d'une psychologue scolaire, Ecole K puis Ecole U*

b) **Les élèves de la classe ou de l'école, victimes collatérales**

**T4 :** « Il fugue hors de la classe, en tournoyant et dansant dans la classe, retourne en classe, s'assied à sa table, hurle sur l'enseignante, se lève et sort à nouveau de la classe. Je lui demande calmement de regagner sa place. Il claque très violemment la porte, entre à nouveau et soulève une chaise et la lance dans ma direction deux fois de suite. [...] Il ouvre la porte, il entre en classe, il saisit des ciseaux et les brandit ouverts et cisailant en l'air en direction des élèves et de moi-même puis frappe dans la porte avec. [...] Il ferme le verrou intérieur de la classe (mise en danger des élèves qui ne peuvent sortir en cas d'incendie).» *Ecole A*

**T9 :** « En plein cours, il a cassé en deux une paire de ciseaux rapportée de la maison. Il en a fait deux lames de couteaux puis s'est mis, après s'être levé, à boxer l'air au milieu de ses camarades en hurlant qu'avec ça : "on peut planter et égorger quelqu'un ". J'ai dû le calmer avant de pouvoir le désarmer. [...] Il a menacé de mort X qui était terrifié. Il disait qu'il allait l'égorger. [...] Lors d'une altercation avec X, dans le couloir, Y l'a poussé violemment contre le porte-manteaux. X a été sonné par la patère qu'il a percutée avec l'arrière du crâne. J'ai dû observer la victime pendant la séance pour voir si elle ne serait pas victime d'un traumatisme crânien. [...] Je note également trois tentatives de strangulation sur W. » *Ecole G*

**T13 :** « Le climat de la classe en est très affecté, les élèves en ont peur, ce qui ne leur permet pas de travailler sereinement et d'acquérir les compétences attendues. [...] Par ailleurs, un parent d'élève est venu nous informer ce matin, que sa fille aurait été agressée à l'extérieur de l'école par cet enfant. Une main courante aurait été posée et une enquête serait en cours. » *Ecole J*

**T24 :** « Les élèves qui souffrent de graves crises du comportement influencent les autres élèves. On ne sait plus comment y répondre. Il y a un effet "boule de neige". Quand on a des enfants que l'on ne peut plus tenir dans la classe, ils en sont exclus et se baladent dans les couloirs. Les autres élèves assistent à cela. Il y a une mise en danger de tous les enfants. » *Plusieurs écoles*

**T22 :** « Il a fallu attendre qu'un enfant défèque sur lui de peur pour que cet élève soit déscolarisé, en attendant la mise en place d'un enseignement adapté à ses besoins. » *Ecole G*

**T26:** « Durant l'appel, en présence du professeur d'Arts Visuels de la ville de Paris, il se jette sur X et essaie de l'étrangler en serrant très fort ses bras autour de son cou. Nous devons les séparer en les tirant et en les bloquant tous les deux. » *Ecole R*

**T27:** « Dois-je regretter que cet enfant ne m'ait pas blessée, ce qui aurait permis peut-être de mettre un terme à ce semblant de scolarisation qui n'a aucun sens et qui perturbe énormément une classe composée d'élèves en grande difficulté qui ne pourront progresser que dans un climat serein ... » *Ecole S*

**c) Des enseignants et/ou d'autres personnels de l'école agressés verbalement et physiquement**

**T4:** « Je tiens à vous alerter de la situation d'extrême dangerosité et de la crainte d'un passage à l'acte violent imminent de la part de l'élève Y envers l'intégrité physique de moi-même, l'enseignante de la classe, ou d'un des 26 élèves de la classe, ou de l'AVS Madame D [...] Une agression physique a déjà eu lieu en classe le 9/12/2016 envers l'enseignante précédente de la classe, Mme M, avec accident du travail ( *jusqu'en mai 2017*). » *Ecole A*

**T9:** « Il retrouve l'élève qu'il veut violenter dans la classe de Mme D Je m'interpose à nouveau et je me place pour faire écran. Il réussit tout de même à mettre un coup au visage, au niveau du nez, à l'élève qu'il a retrouvé. Mme D retient Y du mieux possible. Sa colère se retourne alors clairement contre moi : il me regarde très nettement et me donne de violents coups de pieds dans les tibias à plusieurs reprises, tout cela sous les yeux de l'IEN, présent dans l'école pour une inspection, et de l'ensemble des élèves de *cette classe*. J'ai du finir par me réfugier dans ma classe avec l'élève pris pour cible par Y et fermer la porte à clef. J'avais trop peur que Y finisse par recommencer. J'ai fini par éclater en sanglots devant mon élève. [...] L'après-midi même, je me rends dans un cabinet médical pour faire constater les blessures causées par les coups reçus. Une plainte a été déposée le mardi [...] contre Y pour coups et blessures au commissariat. Suite à ce rendez-vous, je me suis rendue le *lendemain* à l'UMJ, l'unité médico-judiciaire et une ITT (interruption du temps de travail) de quatre jours a été fixée jusqu'au mercredi *suivant* pour incapacité totale de travail. » *Ecole G*

**T13:** « De plus, il a frappé par deux fois son enseignante qui a porté plainte une première fois et qui est aujourd'hui en arrêt suite à ce deuxième épisode de violence aggravée. [...] » *Ecole J*

**T21:** « Le 31 mars à 15h, j'ai été frappée volontairement d'un coup de paume de la main par Y dans une logique de manque de respect total et de perte de repère total allant jusqu'à la confrontation physique. [...] J'ai déposé une main courante pour le coup reçu de Y. » *Ecole M*

**T18:** « Je vous rappelle que l'élève a mordu au sang son enseignant qui par ailleurs a été obligé de le maintenir trente minutes au sol. » *Ecole L*

**T22:** « Dir : L'enseignante a fait deux fausses couches dans l'année ! La troisième année, j'ai décidé d'enlever l'enfant de la classe. Ma vie est devenue un enfer. [...] On fermait tout à clef. Depuis trois ans, il est scolarisé à temps complet. Son AVS a été changé par une mesure d'urgence au bout de cinq mois. [...] »

P.E : Les gens ne croient pas que ça se passe à l'école primaire. On m'a menacée d'un couteau. [...]

Rectorat : Je suis entièrement d'accord. J'ai un visuel sur un coup que vous avez (*PE venue avec une attelle à la main*). Je lis des témoignages hallucinants. » *Ecole N et autre école*

**T23:** « Un jour, il a frappé l'enseignante d'ULIS plusieurs fois au visage. Ça a été une grande source de stress et d'angoisse pour moi et j'ai été en arrêt de travail plusieurs fois dans l'année pour hypertension. » *Ecole O*

**T32:** «Ce comportement est apparu dès son arrivée cette année en ULIS et ne fait que s'aggraver ; non seulement il hurle devant son enseignante et l'AVS-co mais il peut se jeter physiquement sur eux (l'AVS-co est aujourd'hui en arrêt maladie).(autre élève de Grande Section, maternelle) Son AVS a été mordue au coude et a reçu un banc sur le pied suite au comportement brutal de cet enfant. » *Ecoles K et U*

**d) Une école toute entière mise en danger**

**T4:** « Son comportement violent et imprévisible est une menace pour l'intégrité physique et psychique de tous les acteurs de l'école, en premier lieu moi-même, l'enseignante de la classe et les 26 élèves. » *Ecole A*

**T2:** « Dans ces trois écoles, des élèves rencontrant de graves difficultés de comportement et aux agissements inquiétants gèrent angoisse et désorganisation de ces écoles. » *Ecoles A, B et C*

**T6:** « Il y a d'autres élèves violents qui déstabilisent l'école. Malheureusement, ce n'est pas le seul ! » *Ecole D*

**T8:** « L'équipe enseignante, les personnels de l'école et les autres enfants subissent une situation de danger de natures multiples (attitude agressive, provocation de bousculades multiples, injures répétées aux élèves et aux personnels encadrants, évocation de la classe...). [...] Le comportement de cet élève génère un climat de tension et de stress sur tous les temps au sein de l'école. » *Ecole F*

**T22:** « Je veux parler d'un cas, connu des services depuis 2009 avec l'arrivée en maternelle de l'enfant Y. Il a mis à feu l'école maternelle et a changé d'école au bout de six mois. Il est arrivé dans une deuxième école maternelle qu'il a mise, elle aussi, à feu. L'IEN est intervenue et plusieurs réunions ont eu lieu avec la famille afin qu'elle coopère.

Il a finalement intégré un CP dans une UPE2A. C'était acté, mais il n'a pas pu, pas voulu y aller. Il a agressé l'enseignante qui avait mis beaucoup de choses en place. Il y a eu la mise en place de nombreux dispositifs et finalement il n'y a pas eu trop de remous en CP. Parallèlement, en un an, son dossier MDPH a été finalisé avec la notification d'une AVS. Il a fait un deuxième CP et a rejoint sa classe. Au bout d'un mois et demi, il a disjoncté comme il l'avait fait à l'école maternelle. La vie à l'école est devenue infernale. Il ne restait plus en place, il insultait, frappait les autres élèves. On a fait une ESS d'urgence. La famille ne va pas voir le pédopsychiatre. [...] » *Ecole N*

**T26:** « Il se saisit d'une chaise, menace des élèves avec et la lance à plusieurs reprises à travers la classe avant que les professeurs ne puissent intervenir. Il s'oppose aux professeurs pour retourner frapper des élèves. » *Ecole R*

**2) Le manque cruel de soins pour les élèves nécessitant urgemment une prise en charge**

Les témoignages qui suivent montrent l'impuissance des enseignants à pouvoir aider ces élèves au sein de leur classe.

Les troubles dont ils sont atteints demandent la mise en place de soins et /ou d'un enseignement adaptés qui ne peuvent être dispensés quotidiennement par un professeur mais par des professionnels, qualifiés et formés pour aider ces enfants qui en ont cruellement besoin, comme tel était le cas avant la loi Montchamp de 2005.

**T8:** « L'ensemble du conseil d'école demande que cet enfant soit orienté dans une institution adaptée à ses besoins pour qu'il puisse progresser tant scolairement que socialement. » *Ecole F*

**T18:** « Cet enfant a besoin de soins que nous enseignants nous ne pouvons pas apporter. Nous sommes inquiets, nous pensons qu'à l'heure actuelle, l'enfant n'a pas sa place à l'école. On veut trouver la meilleure solution pour lui pour qu'il puisse retrouver un rôle d'élève. Pour cela, il doit pouvoir être soigné. Nous savons qu'il y a de la place en ITEP. [...] » (*mai 2017, orientation en ITEP, novembre 2017 toujours aucune affectation*) *Ecole L*

**T22** : « Cela pose la question de la scolarisation à temps complet. » *Ecole N*

**T23** : « Je n'ai pas commencé la nouvelle année sereinement, je dois avouer, car nous avons trois nouveaux enfants avec des pathologies lourdes dont deux seraient certainement mieux dans une structure plus adaptée pour eux. Et nous ne sommes pas formés pour ce type de situations extrêmes. » *Ecole O*

**T27** : « La mesure minimale serait de nommer un AVS pour cet élève, sachant que cela ne constitue pas une solution réelle. L'école, en effet, n'est pas le cadre qui correspond aux besoins de .... » *Ecole S*

**T32** : « ... devrait être orienté à mi-temps en ITEP, aucune nouvelle de la notification malgré une ESS en juin dernier. (*autre élève de maternelle* ) n'aura une place en hôpital de jour ... qu'en décembre.» *Ecoles W et Y*

### **3) Le désarroi grandissant du corps enseignant**

Nos collègues sont tout d'abord attaqués dans leur intégrité physique et finissent en arrêt de travail pour se protéger physiquement et moralement.

Confrontés à une situation proprement inextricable, celle de prendre en charge des élèves qui requièrent l'aide de professionnels qualifiés pour leurs besoins, ils ont le sentiment de ne plus pouvoir exercer le métier qu'ils ont choisi, celui d'enseignant et non de soignant. Que faire des autres élèves de la classe ? Comment assurer leur sécurité et la transmission des savoirs quand un de leur camarade accapare constamment l'espace sonore, est dans l'incapacité de travailler, demande sans cesse l'attention et la vigilance d'un adulte, suscite la confrontation physique ?

Pour venir en aide à leurs élèves, enfants nécessitant des soins comme autres élèves de la classe, victimes collatérales des violences subies, les enseignants entament alors un véritable parcours du combattant, coûteux en énergie, en patience mais surtout en persévérance, s'étalant sur une voire plusieurs années scolaires avant d'obtenir des réponses adaptées de l'institution.

Le manque cruel de structures spécialisées et la diminution de postes d'enseignants spécialisés en est la première cause. Dès lors, les professeurs ont l'impression d'être abandonnés par leur hiérarchie dans des situations de grand danger aussi bien physique que psychologique. Les demandes d'audiences auprès des Inspecteurs de Circonscription et/ou du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale se multiplient pour activer le processus de prise en charge d'élèves en grande difficulté et demander notamment la nomination d'Auxiliaires de Vie scolaire, notifiés par la MDPH, mais trop souvent absents sur le terrain, contrairement à ce qu'impose la réglementation. Cet état de fait est la conséquence de la nature de leur contrat et de leur rémunération. Le rectorat peine à assurer un recrutement viable et durable de ces personnels. Ainsi, le délai des réponses apportées demeure majoritairement inadéquat avec celui du temps scolaire, qui est de vingt-quatre heures par semaine et trente-six semaines dans l'année. Les difficultés pour obtenir des réponses adaptées démotivent les jeunes titulaires tout comme ceux actifs depuis plusieurs années. La question se pose alors à chacun : combien de temps vais-je pouvoir encore tenir pour exercer mon métier d'enseignant dans ces conditions ?

Le second motif s'explique par le rôle décisionnaire désormais laissé aux parents pour activer le processus de prise en charge de leur enfant. Évoquer ces situations sensibles et délicates se heurte très souvent à leur incompréhension voire leur réticence qui tourne parfois au déni ou à l'agressivité vis-à-vis de l'enseignant. Les nouvelles modalités imposées par la Loi de 2005 en sont clairement responsables. Auparavant, la CCPE, Commission de Circonscription Pré-élémentaire et Élémentaire, présidée par l'IEN, avec des personnels qualifiés, tels que le médecin chef et le psychiatre du secteur, les services médico-sociaux, l'assistante sociale, un directeur d'école spécialisé et une enseignante spécialisée, statuait sur les besoins de l'élève et pouvait aller jusqu'à préconiser une injonction de soins auprès des familles. Désormais, la

démarche d'inscrire l'enfant auprès de la MDPH relève strictement de leur propre initiative, revenant dans un cas de refus ou de déni, à freiner considérablement le dispositif nécessaire à mettre en place.

Face à ces multiples dysfonctionnements, nos collègues ont alors recours au syndicat, pour simplement se sentir écoutés, compris et défendus, pour que leur fonction et leurs droits statutaires soient respectés.

**T1 :** « Il tente de se sauver de la classe chaque jour, voire plusieurs fois par jour. [...] Il continue à faire du bruit en permanence, à taper sur sa table avec des stylos, sa règle, ses poings. Il crie, siffle, fait des bruits incongrus en permanence. Il ne fournit aucun travail. Il rend le travail dans la classe très compliqué à mettre en œuvre. Il effraie ses camarades et épuise son entourage scolaire... [...] » *Ecole A*

**T6 :** « J'ai stoppé cet enfant qui courait poursuivi par son AVS et il m'a immédiatement fait un croche-pied. Je me suis déclarée en accident de travail. Je n'ai reçu aucune excuse ni de l'élève, ni de ses parents. L'administration ne m'a pas contactée, pas un mot. Je me sens sans réponse. C'est très dur. Quand je croise cet enfant, je baisse la tête. [...] »

IEN : D'habitude, le DASEN adresse un courrier à tous les enseignants agressés dans l'exercice de leur fonction. Je dois reconnaître que nous n'avons pas apprécié la situation à la hauteur. Vous recevrez ce courrier. J'en suis désolé. Cet enfant doit formuler des excuses. Il faut voir dans quelles conditions.[...]

PE : Tous les jours il y a des enfants en crise que l'on essaie de maintenir physiquement. [...] Notre intégrité physique est mise en jeu. [...] On passe la plupart de notre temps à éduquer, à régler les conflits. Nous essayons d'enseigner, mais nous ne faisons plus notre métier. Nous sommes désespérés. [...]

FO : Je suis au regret de vous dire qu'il est déplorable que les supérieurs hiérarchiques de notre collègue n'aient pas trouvé le temps de lui adresser un courrier de soutien, alors que les faits se sont déroulés, il y a presque trois semaines ! » *Ecole D*

**T7 :** « Plusieurs fois par jour nous devons, mes collègues et moi, maîtriser physiquement des élèves afin de pouvoir retrouver le calme et pouvoir régler des différends qui, dans une majorité d'écoles hors ZEP, se règlent dans le calme. Il m'est ensuite très difficile de reprendre un cours normal alors que j'accueille dans ma classe des élèves allophones. » *Ecole E*

**T9 :** « Les séances sont entrecoupées, hachées, battues en brèches. L'enseignant que je suis ne tient plus son rôle. Je ne suis ni un policier, ni un infirmier en psychiatrie. Je suis également très mal à l'aise à l'égard des parents qui me confient au quotidien leurs enfants. L'école et les enseignants en ont la responsabilité. » *Ecole G*

**T21 :** « Il y a un passif, une main courante déposée par des collègues il y a deux ans pour agression verbale du père de Y envers une collègue. Le directeur renonce à s'appuyer sur les parents qui sont dans la dénégation complète. Je n'ai jamais vu les parents, je me suis fait raccrocher au nez deux fois lorsqu'il m'est arrivé de téléphoner. » *Ecole M*

**T22 :** « P.E : On n'est pas médecin, on n'est pas psychiatre. Ça ne relève pas de notre champ de compétences.

Rectorat : Vous, ce sont les apprentissages à tous types de public. Vous n'êtes pas membres des forces de l'ordre, ni des spécialistes en psychiatrie. [...] »

Dir : On a obtenu qu'il soit hospitalisé à ... Il n'y a pas eu de réponse. Aucune mesure n'a été annoncée. Il est donc revenu à temps normal à l'école. [...] On ne veut plus d'enseignant sacrifié. L'école est prête à faire grève à la rentrée, si aucune solution n'est proposée.[...]

Rectorat : Je ne peux pas répondre pour l'hôpital ....



Dir. : De notre côté, les parents sont d'accord pour tout maintenant. Le problème, c'est qu'il n'y a plus de place. Il faut que l'institution au plus haut trouve une solution pour cet enfant. On a réussi à avancer. Le relais doit être pris. On a une fenêtre de tir.

Rectorat : On est dans l'interministériel : ARS, services sociaux. Il faut trouver une place, un établissement type hôpital de jour. [...] On fait relayer avec l'IEN spécialisé, quand c'est épineux.

Dir : La réponse ne peut pas être : il reste à l'école. On a l'obligation de protéger les autres élèves.

Rectorat : Je ne peux pas vous dire autre chose. Un élève qui peut mettre en danger les autres élèves, je suis d'accord avec vous ...[...]

Psy. : Un élève a frappé son enseignante. Il y a eu R'école 2 puis il est retourné *dans son école*. Une orientation en ITEP a été décidée. Il y a des places en ITEP. Pourtant, il faut attendre un délai de trois mois. À la rentrée, il est à l'école. L'administration peut-elle accélérer ?

Rectorat : Moi, je peux relayer. C'est compliqué. » *Plusieurs écoles*

**T24**: « Il y a des enfants dont les parents refusent tous les soins. Des élèves quittent la classe sans mon autorisation. Ils sont en danger sans aucune surveillance. On a peur de commettre une faute professionnelle. On se prend des coups [...] On fait avec le peu de moyens que nous avons, mais nous sommes arrivés aux limites du possible. On n'a plus le temps d'enseigner aux autres élèves parce quelques enfants mobilisent toute notre attention.» *Plusieurs écoles*

**T26**: « Nous devons, les autres élèves et moi, supporter agitation et bruits toute la journée ; il m'est impossible de les faire avancer dans leur travail, de faire mon métier. [...] Durant la récréation de l'après-midi, Y a une bagarre très violente avec un élève de CM2. Je suis seule pour les séparer. Je n'y arrive pas et appelle à l'aide le professeur de musique de la Ville de Paris. Nous y arrivons finalement à trois, dont Madame la directrice. Y, que je maintiens fermement, me hurle au visage. Cette image me revient régulièrement en tête. Je pose des questions sur cet élève, qui fait également partie de ma classe. Madame la directrice m'informe alors qu'Y devrait normalement avoir une AVS. » *Ecole R*

#### **4) Les revendications du SNUDI FO face aux dysfonctionnements engendrés par la Loi Montchamp du 11 février 2005**

Le besoin d'une mise à disposition de moyens rapides et efficaces ressort majoritairement des témoignages recueillis ou des échanges présentés lors de réunions d'information syndicale. Les revendications qui en découlent insistent pour :

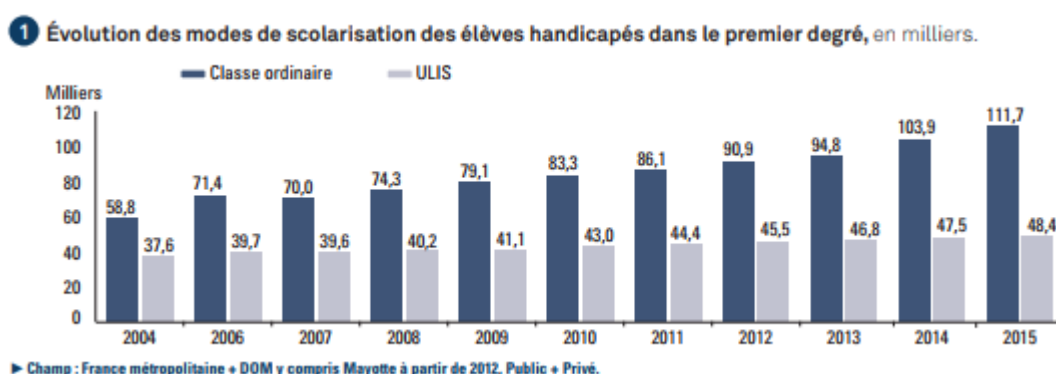
- que chaque élève bénéficie de conditions d'enseignement adaptées au degré et à la nature de son handicap et/ou de ses difficultés,
- que le droit aux soins soit respecté lorsque cela s'avère nécessaire,
- la création de tous les postes, classes (ULIS, RASED, ...) et structures spécialisées (IME, ITEP, hôpital de jour, ...) à hauteur des besoins,
- le respect par les autorités ministérielles et académiques de l'obligation légale de préserver la santé et la sécurité de ses personnels,
- créer un vrai statut « fonction publique » avec une rémunération décente et une véritable formation pour les AESH,
- d'abroger « la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école »,
- d'abroger également les nouvelles circulaires SEGPA et ULIS (école et collège).

Des écoles sont aujourd'hui contraintes d'accueillir chaque jour des enfants en grand mal-être, sans que l'administration n'apporte les solutions adaptées à leur situation. Dès lors que l'école publique devient

obligatoire dès son inscription, inclusive systématiquement depuis le 11 février 2005, aggravée par la loi Refondation Peillon de 2013, un élève qui commet de graves actes de violence envers ses camarades, son enseignant ou son AVS, doit donc s'y rendre chaque jour et peut recommencer ses agissements. L'une des solutions alors les plus communément observées sur le terrain est de déplacer cet élève dans d'autres classes, à leurs risques et périls ou de décaler ses récréations en dehors de celles de ses camarades, mobilisant l'énergie et le temps du directeur ou de la directrice. L'administration ne prend pas ses responsabilités en laissant ces situations sans réponse.

Un syndicaliste Force Ouvrière souligne enfin l'écart grandissant entre l'offre proposée dans les écoles publiques, comparée à celles du privé, conduisant au risque possible d'une destruction en bonne et due forme de notre idéal républicain voulant garantir à tous le même accès à une éducation de qualité.

Les coupes budgétaires et les économies conduisent ainsi, depuis l'application de la loi 2005, à la scolarisation en classe ordinaire de 111 700 élèves handicapés en 2015 contre 58 800 en 2004. Dans le même temps, les structures spécialisées type ULIS ont faiblement augmenté leur capacité d'accueil, près d'une dizaine de milliers d'élèves handicapés accueillis en plus en 2015, soit 48 400 élèves.



Source : Repères & références statistiques, enseignements, formation, recherche, 2016. Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, p. 83.

**T6 :** « PE : Nous sommes submergés. Quand R'école 1 va s'arrêter pour cet enfant, une autre élève de l'école fera son retour après neuf semaines dans le dispositif R'école 2. Et après, quoi pour ces élèves ?

[...] Il faut savoir que le RASED intervient sur huit écoles du secteur en REP et donc qu'il n'est pas assez présent chez nous. Il faudrait créer des postes de RASED plutôt que de les démanteler. Nous avons également besoin d'enseignants spécialisés. » *Ecole D*

**T7 :** « Or, si les équipes peuvent et doivent mettre en place des protocoles afin de faire prévaloir la parole entre les élèves (nous avons notre part de responsabilité bien sûr), il n'en reste pas moins que l'impuissance nous gagne lorsque certaines familles ne coopèrent pas avec l'école et semblent avoir démissionné de leur rôle éducatif.[...]

Sans être spécialiste de la question, il me semble nécessaire d'une part de renforcer le partenariat entre l'éducation nationale et la protection de l'enfance et d'autre part de renforcer fortement les moyens des travailleurs sociaux, de la justice pour enfant et des structures médico-psychologiques travaillant autour de l'enfant. » *Ecole E*

**T8 :** « L'école a sollicité le soutien de la famille de cet enfant mais cette dernière adopte une attitude hostile vis-à-vis de l'institution scolaire et de son personnel (déni systématique, mensonges, menaces, irrespect). » *Ecole F*

**T14 :** « L'IEN a insisté sur le fait qu'il fallait mettre en oeuvre la loi de 2005 afin que "ces élèves [...] soient le plus possible à l'intérieur de l'école et non en dehors de celle-ci". Il a expliqué qu'il fallait étudier

toutes les situations au cas par cas, que c'était de "la dentelle" et qu'il fallait à chaque fois apprécier "jusqu'où pouvait se tendre l'élastique". » *Ecole K*

**T15:** « Pourquoi en sommes nous-là ? Parce que, derrière les mots d'intégration, d'insertion, d'inclusion et de belles phrases telles la loi pour « L'égalité des droits et des chances », dite loi Montchamp du 11/02/2005, il y a qu'un seul objectif : faire des économies budgétaires.

En 2005, tous les élus connaissaient le rapport de la Cour des Comptes de 2003, le coût d'un élève :

classe normale : 3 600 €,

classe spécialisée : 7 200 €,

établissement spécialisé entre 20 700 et 50 500 € ! 50 500 € ! pour ce prix-là, grâce à l'intégration, on peut scolariser 16 enfants en classe ordinaire ! [...]

suppression depuis 1983 de dizaines de milliers d'établissements, de classes, de postes spécialisés accueillant, aidant, soignant les enfants en grandes difficultés ou handicapés, [...]

Et là, en 2005, au nom de l'intégration, puis en 2013 au nom de l'insertion, tout enfant, quels que soient ses difficultés ou son handicap doit être accueilli dans l'école publique de son secteur. »

**T16:** « Nous, enseignants parisiens, adjoints et directeurs, exerçant en maternelle ou en élémentaire, en RASED ou dans les structures et établissements spécialisés, exigeons des autorités académiques les mesures urgentes et indispensables...

- pour que chaque élève bénéficie de conditions d'enseignement adaptées au degré et à la nature de son handicap et/ou de ses difficultés ;

- pour que le droit aux soins soit respecté lorsque cela s'avère nécessaire ;

- pour la création de tous les postes, classes et structures spécialisés à hauteur des besoins ;

- pour le respect par les autorités ministérielles et académiques de l'obligation légale de préserver la santé et la sécurité de ses personnels. » (*1500 signatures obtenues en juin 2017*)

**T22:** « Rectorat : J'ai bien compris qu'il s'agissait de la question de l'inclusion globale et de la perturbation dans les classes. Nous avons beaucoup été interrogés par le SNUDI-FO, tous les mois. On connaît bien la question, notamment grâce à votre organisation syndicale. La situation s'explique en partie par l'application de la loi de 2005. Paris est la seule académie avec Récole 1, Récole 2 et d'autres structures type CMPP, ... qui existent encore à Paris, avec les succès plus ou moins mitigés qu'on connaît. Les retours ne sont pas toujours à la hauteur. L'Académie n'a pas le pouvoir de remettre en cause la loi de 2005. C'est un décret d'application voté par l'Assemblée. On essaye de composer avec. [...]

Psy. : En tant que psychologue, je pense qu'il faut créer des ULIS. Il y a des besoins. Six élèves sont en attente d'une place en hôpital de jour. Mais, par défaut ils seront en ULIS. Il faut attendre un an pour avoir une place en Institut médico-éducatif.[...]

Rectorat : C'est le problème. Nous, Education Nationale, on n'a pas les moyens d'obliger les parents à faire suivre les enfants. On est complètement bloqués. On a des équipes d'enseignants, de psychologues, avec de l'expérience qui essaient d'expliquer aux parents différents procédés d'analyse. Les équipes sont bloquées. Il y a un déni des parents. La MASESH essaye d'intervenir avec des éducateurs, il y a R'école 1 et R'école 2, avec l'accord des parents. Le bas blesse .... La situation est exponentielle.[...]

Rectorat : Vous faites le point sur des questions importantes pour lesquelles je n'ai pas de réponse. On a beaucoup relayé auprès des services sociaux. Nous, l'Education Nationale, ce n'est plus notre champ de compétence.[...] Il y a différents acteurs : des pédopsychiatres, ... C'est faire marcher la machine MASESH avec différents interlocuteurs, tous avec la même valeur, ça devient compliqué. » *Plusieurs écoles*

**T24:** « Il faudrait un RASED complet par groupe scolaire. Il faudrait créer 6 postes sur la circonscription. Il faudrait selon moi, qu'il y ait des éducateurs spécialisés dans les écoles sur temps scolaire. Il faudrait qu'il y ait des surveillants et des infirmières dans toutes les écoles comme au collège. [...]

On a tellement de crises à affronter. On est tellement fatigués que l'on ne remonte pas toutes les informations. Il y en a trop! On manque de moyens. Il y a eu trop de coupes budgétaires. Et puis, Il n'y a pas assez d'offres de soins. [...] Nous pensons également qu'une Maison des 5 sens comme dans le 13<sup>ème</sup>, ce serait une avancée. » *Plusieurs écoles dont N*

**T29**: « Une demande : l'ouverture d'ULIS TSLA et TFC dans chaque arrondissement (ou au moins circonscription). J'ai relu la liste des ULIS TSLA à Paris : 2 ! C'est un scandale. » *Ecole T*

### **5) Le point actualisé sur certaines situations évoquées, en octobre 2017**

Deux situations ont particulièrement mobilisé les interventions du SNUDI FO 75. Elles sont évoquées toutes les deux dans les témoignages **T22** (*Ecole N*) et, uniquement pour la seconde, en **T9**, **T10**, **T20** (*Ecole G*).

Concernant la première situation, à la rentrée 2017, tous les enseignants et le directeur, après deux ans d'une école mise en déroute par les agissements violents d'un élève et le manque de réponses opérantes de la hiérarchie, se sont mis en grève une journée pour obtenir une place dans une structure adaptée, en l'occurrence, un hôpital de jour. La veille de la journée de grève, une partie de l'équipe a été reçue par le DASEN et a obtenu la mise en place, dans les quinze jours, d'une ESS avec emploi du temps aménagé pour l'enfant. Il a fallu attendre encore plusieurs jours pour qu'une AVS prenne ses fonctions à ses côtés. Sans régler pleinement la situation soulevée, l'équipe a obtenu l'attention de nos supérieurs après s'être battue aux côtés du SNUDI FO 75.

Concernant le second cas, celui d'un enfant ayant agressé physiquement et violemment plusieurs enseignants d'une école, et après la mise en place des dispositifs R'école 1 et R'école 2, il s'est retrouvé à la rentrée scolaire affecté à temps complet dans sa nouvelle classe. L'équipe avait pourtant demandé un tuitage à la rentrée avec le dispositif R'école 2, entendu et acquiescé par l'IEN. Tel n'en a pas été le cas. Un mois après la rentrée et après, déjà, le recours aux pompiers et au SAMU, cet élève a frappé son enseignante début octobre. Une place en ITEP est préconisée. Après la mise en place d'une ESS et en attendant l'application de ses recommandations, les élèves de sa classe tout comme son enseignante se retrouvent démunis. Par ailleurs, dans cette même classe, l'AVS notifiée pour un autre élève n'a été affectée que plusieurs semaines après la reprise des cours.

Nous rappelons à ce sujet qu'au début de cette rentrée scolaire, à Paris, 300 à 400 AVS en moyenne n'ont pas été recrutées concernant les besoins d'élèves relevant du premier et du deuxième degré. Ces chiffres nous ont été communiqués par le DASEN.

**T24**: « Dir. : On nous avait dit que l'enfant allait changer d'école et à la rentrée, il était à ..... Vous nous parlez d'immobilisme. Effectivement. Que va-t-on faire ? Aujourd'hui, nous sommes arrivés au bout. [...] »

Rectorat : Il peut y avoir une AEMO (assistance éducative en milieu ouvert : c'est une mesure judiciaire civile ordonnée par le Juge des enfants. Elle consiste en l'intervention à domicile d'un travailleur social pour une durée variable). En outre, l'enfant a été hospitalisé en juin. L'hôpital a fait un bilan qui n'est pas encore arrivé. Cela doit être transmis à la MDPH. Nous sommes en attente.

Dir. : On se retrouve avec un enfant scolarisé à temps complet . Les élèves de l'école sont terrorisés. Il m'a volé les clés de mon bureau et m'a enfermé... Que fait-on concrètement ?  
[...]

Rectorat : Il faut une ESS le plus vite possible. Vous avez attiré notre attention sur cette élève. Je prends l'engagement de vous revoir d'ici une quinzaine de jours après l'ESS.

P.E : Nous avons pendant très longtemps eu l'impression de ne pas avoir été entendus.

Rectorat : Le dossier de l'élève est maintenant constitué. Dans quinze jours au plus tard on se revoit pour mesurer le chemin parcouru. En outre, je me pose une question : pourquoi avez-vous décidé de faire grève, alors que vous le savez, nous recevons toutes les délégations. Est-ce bien nécessaire ? Nous vous avons reçu la veille de la journée de grève. Vous pouvez très bien ne pas être en grève demain.

P.E : C'est trop tard, les parents sont prévenus. L'école sera fermée demain. Nous avons décidé de faire grève parce que nous avons tout essayé auparavant. » *Ecole N*

## **6) Le glossaire des sigles utilisés**

AESH : Accompagnants des Elèves en Situation de Handicap

ARS : Agence Régionale de Santé

AVS : Auxiliaire de Vie Scolaire, personne affectée pour accompagner les enfants munis d'une notification de la MDPH

AVS-co : Auxiliaire de Vie Scolaire collectif

BCD : Bibliothèque Centre Documentaire

CCPE : Commission de Circonscription Préélémentaire et Élémentaire

CLIS : Classe pour l'Inclusion scolaire

CMPP : Centre Médico-Psycho-Pédagogique

DASCO : Direction des Affaires Scolaires, Marie de Paris

DASEN : Directeur Académique des Services de l'Education Nationale

Dir. : Directeur

ESS : Equipe de Suivi de Scolarité

IEN : Inspecteur de l'Education Nationale

IEN ASH : Inspecteur de l'Education Nationale chargé de l'Adaptation scolaire et de la Scolarisation des élèves Handicapés

IME : Institut Médico-Educatif

INJA : Institut Nationale des Jeunes Aveugles

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

ITT : Interruption du Temps de Travail

Maître(sse) E : Enseignant spécialisé, chargé au sein du réseau d'aide, de la dominante pédagogique, membre du RASED.

Maître(sse) G : Enseignant spécialisé, chargé au sein du réseau d'aide, de la dominante rééducative et d'actions de prévention, membre du RASED.

MASESH : Mission Académique à la Scolarisation des Elèves en Situation de Handicap

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

PE : Professeur des Ecoles

PVP : Professeur de la Ville de Paris

RASED : Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves En Difficulté, comprenant un(e) psychologue scolaire, devenue Education Nationale, depuis la création à la rentrée d'un corps unique premier et deuxième degré, un(e) maître(sse) G et un(e) maître(sse) E.

R'école niveau 1 : dispositif d'urgence, au sein de l'Académie de Paris, qui répond à la demande d'une école maternelle ou élémentaire, déstabilisée par un élève présentant des troubles de la conduite et du comportement, fréquents et qui s'inscrivent dans la durée. C'est un dispositif de médiation de type institutionnel qui relance de manière systémique une action commune de tous les partenaires : l'équipe pédagogique, le RASED, le médecin scolaire, l'assistante sociale scolaire, la famille, les centres de soins et les services sociaux ( source : site de l'Académie de Paris). Mise en place d'un médiateur auprès de l'enfant.

R'école niveau 2 : dispositif d'urgence, mise en place à la suite généralement de R'école 1, où l'enfant sort de l'école où il est scolarisé afin de reconstruire en petit groupe des habiletés sociales du type : capacité à travailler seul, à deux, avec l'adulte, supporter la frustration, tenir ses engagements, observer les règles. À la fin du dispositif, l'enfant réintègre sa classe.

REP : Réseau d'Education Prioritaire

ULIS : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire

ULIS TFM TSLA : Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire, Troubles des Fonctions Motrices, Troubles Spécifiques des Langues et des Apprentissages

UMJ : Unité médico-judiciaire

UPE2A : Unité Pédagogique pour Elève Allophones Arrivants

## **Et pour conclure, quelques citations de témoignages de collègues...**

**PE : « En plein cours, il a cassé en deux une paire de ciseaux rapportée de la maison. Il en a fait deux lames des couteaux puis s'est mis, après s'être levé, à boxer l'air au milieu de ses camarades en hurlant qu'avec ça : “ On peut planter et égorger quelqu'un ”. »**

**PE : « Tous les jours il y a des enfants en crise que l'on essaie de maintenir physiquement. [...] Notre intégrité physique est mise en jeu. [...] Nous essayons d'enseigner, mais nous ne faisons plus notre métier. Nous sommes désespérés. »**

**PE : « Il tente de se sauver de la classe chaque jour, voire plusieurs fois par jour. »**

**PE : « Je vous rappelle que l'élève a mordu au sang son enseignant. »**

**Directeur d'école : « On se retrouve avec un enfant scolarisé à temps complet. Les élèves de l'école sont terrorisés. Il m'a volé les clés de mon bureau et m'a enfermé... Que fait-on concrètement ? »**

**PE : « Il a fallu attendre qu'un enfant défèque sur lui de peur pour que cet élève soit déscolarisé, en attendant la mise en place d'un dispositif adapté à ses besoins. »**

**PE : « Je n'aurais jamais imaginé un jour devoir m'enfermer dans ma classe pour me protéger d'un élève. »**

**PE : « Les gens ne croient pas que ça se passe à l'école primaire. On m'a menacé d'un couteau. »**

Comment tolérer que des élèves soient en danger, que des enseignants, parfois confrontés à une violence inouïe, ne puissent plus enseigner, que les référents, les personnels des RASED et de l'ASH soient submergés de tâches ?

Comment accepter que des notifications MDPH ne soient pas respectées (absence actuellement de plusieurs centaines d'AVS), que des orientations en IME, en ITEP... ne soient pas appliquées faute de place ?

## **Le SNUDI-FO revendique**

- que chaque élève bénéficie de conditions d'enseignement adaptées au degré et la nature de son handicap et/ou de ses difficultés ;**
- le respect du droit aux soins;**
- la création de tous les postes, classes et structures spécialisés à hauteur des besoins ;**
- le respect par les autorités ministérielles et académiques de l'obligation légale de préserver la santé et la sécurité de ses personnels ;**
- créer un vrai statut « fonction publique » avec une rémunération décente et une véritable formation pour les AESH ;**
- d'abroger « la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école » ;**
- d'abroger également les nouvelles circulaires SEGPA et ULIS (école et collège).**

# SNUDI-FO Paris

Tél. 01.53.01.61.58 ou 57 / 06.95.32.01.01. Email : snudifo75@gmail.com  
Site : <http://75.fo-snudi.fr/>

## ***Elèves privés de soins et d'un enseignement adapté, enseignants qui ne peuvent plus enseigner, parfois agressés et souvent culpabilisés...***

Dans les écoles, se produisent quotidiennement des situations alarmantes, conséquences de l'inclusion systématique de certains élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire qui bien souvent ne peuvent trouver de place en établissement spécialisé.

Ces élèves, privés de soins et d'un enseignement adapté, victimes des restrictions budgétaires, se retrouvent dans des classes ordinaires, ce qui les conduit souvent à adopter des comportements dangereux.

Tout le monde est perdant : en premier lieu ces élèves, ensuite les enseignants qui ne peuvent plus enseigner, qui sont parfois agressés et souvent culpabilisés. Enfin les autres élèves dont les conditions d'apprentissage sont aggravées. Pour tous, la situation est de plus en plus intenable, il faut que cela cesse !

## **Signez la pétition à l'initiative du SNUDI-FO 75**

*Les pétitions rassemblant des centaines de signatures seront remises au DASEN à l'occasion d'une initiative en direction du rectorat que le syndicat proposera au troisième trimestre.*

**« Nous, enseignants parisiens, adjoints et directeurs, exerçant en maternelle ou en élémentaire, en RASED ou dans les structures et établissements spécialisés, exigeons des autorités académiques les mesures urgentes et indispensables...**

- pour que chaque élève bénéficie de conditions d'enseignement adaptées au degré et à la nature de son handicap et/ou de ses difficultés ;**
- pour que le droit aux soins soit respecté lorsque cela s'avère nécessaire ;**
- pour la création de tous les postes, classes et structures spécialisés à hauteur des besoins ;**
- pour le respect par les autorités ministérielles et académiques de l'obligation légale de préserver la santé et la sécurité de ses personnels.»**

Nom et prénom	Ecole, RASED, établissement...	Signature